EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 15 dont 1 pouvoir

Séance du jeudi 03 juillet 2008

Date de la convocation 24 juin 2008

L'an deux mil huit le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HOFLACK, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs HOFLACK, PADIOLLEAU, ADUMEAU, COLLIGNON, GALIMANT, MASSOUTRE, RONCIER, Mesdames ULIVI, ROQUIN, MORLEC, FRANCESCAT, GENTILHOMME, RICHAUDEAU, RIVAL.

Pouvoirs: M. MORLEC Philippe à Mme MORLEC Chantal.

Madame Julie FRANCESCAT a été élue secrétaire de séance.

1) <u>RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE</u> L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2007

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Noël COLLIGNON de donner lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2007. Monsieur COLLIGNON donne lecture de ce rapport ainsi qu'il est présenté en annexe.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte-rendu.

2) <u>REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT « LE BOIS DE LA</u> GARENNE »

Monsieur le Maire propose à Monsieur Jean-Noël COLLIGNON de procéder à la lecture du règlement du lotissement « le Bois de la Garenne » ainsi qu'il est présenté en annexe. Après lecture faite, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce règlement.

3) <u>AMORTISSEMENT DE L'ETUDE SUR LE CONTRÔLE DES EAUX PLUVIALES POUR UN MONTANT DE 487.56€</u>

Suite à une étude menée en 2006 concernant le contrôle des eaux pluviales, l'étude n'ayant pas été suivie de travaux, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil qu'il soit procédé à l'amortissement de cette étude sur une durée de cinq ans à compter de 2009. L'amortissement s'effectuera de la manière suivante : 97.50€ pendant 4 ans (de 2009 à 2012) et 97.56€ la dernière année (2013).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte cette proposition.

4) <u>REGULARISATION BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE</u>

Suite à une caution pour un dossier d'appel d'offre en 1998, la somme de 76.22€ a été portée par erreur à l'article 165. Afin de régulariser ce compte, M. le Maire propose aux membres du conseil d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement pour l'exercice 2008 :

Création de l'article 165

Mandatement à l'article 165 pour un montant de 76.22€

Titre à l'article 778 pour un montant de 76.22€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil adopte cette proposition.

5) <u>NOMINATION STAGIAIRE DE M. ERICK FOUGERAY SUR LE GRADE</u> D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE SECONDE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Monsieur Erick FOUGERAY est en contrat depuis le 19 mai 2008 et jusqu'au 18 août 2008 dans le cadre du remplacement de l'adjoint technique en poste et qui quitte la collectivité pour une disponibilité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle nomination en tant que stagiaire. Madame Christine ULIVI précise que M. FOUGERAY serait nommé stagiaire sur le grade d'adjoint technique de seconde classe, au 7^{ème} échelon de son grade (compte tenu de la reprise de ses services antérieurs dans le privé), pour une période d'un an à compter du 19 août 2008.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la nomination de Monsieur Erick FOUGERAY en tant que stagiaire pour une période d'un an, dans les conditions précitées et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

6) NOMINATION PAR VOIE DE MUTATION DE MME ISABELLE DEROUET SUR LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE SECONDE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Mme Isabelle DEROUET est en contrat depuis le 21 avril 2008 et jusqu'au 20 juillet 2008 dans le cadre du remplacement de la Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle nomination par voie de mutation. Madame Christine ULIVI précise que Mme DEROUET serait recrutée sur le grade d'Adjoint Administratif de seconde classe, sur le 2ème échelon de son grade avec une ancienneté d'un an et 7 jours, à compter du 21 juillet 2008. Par ailleurs, compte tenu des responsabilités liées à son poste, Mme DEROUET bénéficiera d'une NBI de 15 points.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la nomination de Madame Isabelle DEROUET par voie de mutation dans les conditions précitées et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

7) HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DURANT LES CONGES D'ETE

Compte tenu des absences pour congés des deux agents des services administratifs, Monsieur le Maire propose d'aménager les jours et horaires d'ouverture de la mairie au public de la manière suivante du 21 juillet au 31 août :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 17h30

Mercredi: fermé

Samedi : de 9h00 à 12h00

Fermeture les samedi 2 août et 16 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet aménagement. Il sera procédé à l'affichage de ces horaires et une parution dans le journal local sera faite.

8) ADOPTION DES TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la facturation de la cantine à la commune pour l'année scolaire 2008-2009 passe de 2.96€ (facturé 2.91€ aux enfants) à 3.06€. Compte tenu du regroupement pédagogique avec Neuillé-le-Lierre qui a le même prestataire de service et qui a fixé la tarification des repas de cantine à 3.00€, le Maire propose au Conseil de se baser sur la même tarification (en vue de l'homogénéité du regroupement scolaire).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'adopter cette proposition et de facturer les repas de cantine à 3.00€ et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

9) AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique qu'il est précisé dans chacun des trois baux communaux qu'une revalorisation des loyers a lieu chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction des indicateurs de l'INSEE. Ainsi, il propose aux membres du conseil de procéder à cette augmentation annuelle de la manière suivante (l'indice des loyers passant de 112.77 à 114.30) :

- de 305.23€ à 309.37€ (305.23x114.30/112.77)
- de 404.36€ à 409.85€ (404.36x114.30/112.77)
- de 330.90€ à 335.39€ (330.90x114.30/112.77)

Par ailleurs, chaque logement dispose d'un garage dont le montant facturé est le même pour tous les locataires.

Le loyer pour ces garages passe donc de 19.92€ à 20.19€ (19.92x114.30/112.77).

A 10 voies pour et 5 abstentions, le Conseil accepte de procéder à l'augmentation des loyers des logements sociaux communaux.

QUESTIONS DIVERSES

✓ <u>DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE</u>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à la nomination du correspondant défense. Après avoir reçu sa candidature, les membres du Conseil Municipal

votent à l'unanimité pour la nomination de Monsieur Jean-Claude ADUMEAU comme correspondant défense.

✓ EPANDAGE DES BOUES SUR LA COMMUNE

Pour information, le Maire explique aux membres du Conseil que suite à une enquête publique qui s'est déroulée en janvier 2002 et à l'arrêté autorisant le système d'assainissement des eaux usées urbaines et la valorisation agricole des boues d'épuration en date d'octobre 2002, la communauté d'agglomération Tour(s) Plus transmet aux maires des communes concernées les éléments relatifs à ce dossier afin qu'ils soient pleinement informés de cette pratique sur leur territoire.

A cette fin, le maire présente le document reçu en commune décrivant le plan prévisionnel d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la grange David de Juillet à Octobre 2008 sur la commune de Montreuil-en-Touraine. Il est prévu d'épandre 697 tonnes de boues.

✓ <u>MISE EN PLACE DE LA LISTE DES DISTRIBUTEURS DES</u> <u>BULLETINS MUNICIPAUX ET AUTRES TRACTES A CARACTERE</u> CULTUREL

Sur proposition de Mme Chantal MORLEC, le Conseil procède à l'élaboration d'une liste des membres du Conseil en rattachant à chacun d'entre eux une zone de distribution. Cette liste s'établit comme indiquée en annexe.

✓ POINT SUR LES CONVENTIONS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions établies pour la bibliothèque avec la Direction Départementale des Bibliothèques et de la Lecture (DDBL) et avec l'association BCD sont rédigées. Une réunion avec l'association BCD va être organisée très prochainement afin de procéder à la signature. L'autre convention sera envoyée à la DDBL pour signature.

✓ ETAT DES BORNES INCENDIE

Monsieur COLLIGNON souhaite soulever le problème des bornes incendie qui ne sont pas toutes en état de fonctionnement. Un bilan a été effectué en 2007 par la société Veolia mais aucun suivi n'a pour le moment été effectué. Monsieur COLLIGNON souligne l'urgence de cette prise en charge. Il est donc décidé de prendre contact avec la société Veolia au plus vite afin que des travaux de réparation soient envisagés.

✓ **LAFONTENELLE**

Valérie RIVAL transmet deux réclamations de la part de certains habitants de la Fontenelle :

- Le manque d'éclairage public sur la route des Buissonnets. Certains habitants souhaiteraient voir l'installation de l'éclairage public au plus vite. Les membres du Conseil en prennent bonne note.
- Certains habitants craignent la présence de deux chiens de défense dans ce lieu-dit qui ne sont pas attachés. Il est décidé d'adresser un courrier aux propriétaires de ces animaux afin qu'ils fassent le nécessaire pour assurer la sécurité des habitants de la Fontenelle.

L'ordre du jour étant levé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.